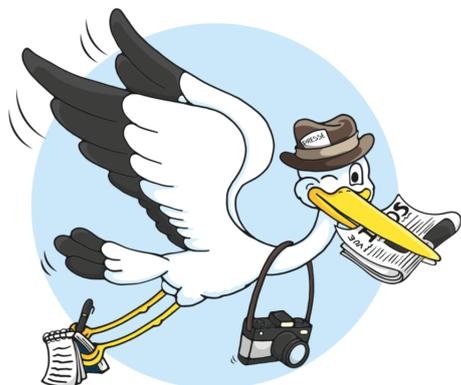


# Le Point de Vue de la Cigogne

Mercredi, 2 Juin, 2021 • infos locales de Vue et alentours • [lepointdevuedelacigogne.fr](http://lepointdevuedelacigogne.fr)



## Bonjour de la cigogne !

La cigogne est l'oiseau emblématique des marais du pays de Retz. Depuis son nid ou en vol au-dessus de nos têtes, la cigogne a toujours un excellent point de vue sur son environnement. La cigogne, notre voisine, est témoin de nos vies et c'est pour cela que ... rien ne vaut le Point de Vue de la Cigogne !

## Mairie de Vue : Une première année de mandat

Juin 2021 : un an déjà d'une mandature où la démocratie semble avoir quitté le nid...

Ce bulletin d'information est à l'initiative de Christian Jouannet, Hugues Philouze et Pascal Rabevolo, conseillers municipaux à Vue, accompagnés par une équipe d'habitants. L'objectif de ce journal est d'offrir une information locale, précise, variée et transparente qui permette à tout un chacun de savoir ce qui se passe à Vue.

Notre commune, comme l'ensemble du Pays de Retz, est en pleine mutation. Sa population augmente rapidement avec de nouveaux besoins pour de nouveaux modes de vie. De nombreux projets doivent être réalisés pour y répondre. Des choix seront à faire, il est donc primordial que chacun soit associé et puisse s'impliquer s'il le souhaite. Le

Point de Vue de la Cigogne est conçu dans cette optique et nous vous donnons aussi rendez-vous sur le blog de la Cigogne.

[www.lepointdevuedelacigogne.fr](http://www.lepointdevuedelacigogne.fr)



## Qui fera une fleur à notre belle commune ?

Nous avons la chance de bénéficier d'un patrimoine historique riche qui fait la réputation de la commune.

Qui n'a pas entendu dire qu'à Vue, il y avait de superbes maisons !

Un trésor indéniable bâti et naturel qui mérite d'être valorisé et sublimé.

En 2019, la commune avait doucement repris des couleurs avec la plantation de fleurs, de plantes et d'arbres dans le bourg pour quelques centaines d'euros. Des arbres ont été plantés à proximité de l'Oisilière dans le cadre de l'opération « Un enfant, un arbre ». Quelle chance pour les petits habitants nés cette année-là et quelle joie pour leurs parents de voir ainsi cette naissance honorée.

Des graines de fleurs ont été semées par les services techniques et même par les écoliers de l'école Saint-Anne pour venir fleurir nos trottoirs ! Des belles de

trottoirs qui embellissaient le chemin des cigognes, les abords du pont et d'autres lieux, remplaçant les herbes folles par des fleurs colorées, se reflourissant à l'infini.

Les experts en urbanisme sont unanimes : une commune agréable visuellement est une commune qui invite au respect des lieux, des personnes, des vitesses de circulation aussi. De fait, une commune colorée devient attractive.

On a envie de s'y arrêter, de la découvrir, d'y consommer ! Et puis, à l'heure du réchauffement climatique, planter, c'est aussi apporter de la fraîcheur, de l'ombre, inviter la biodiversité. C'est aussi ça être citoyens !

Des débuts prometteurs, portés alors par une commission pleine d'envies et d'idées, soutenus aussi par des habitants qui se sont retroussés les manches pour planter ensemble, partager, échanger, créer une émulation porteuse de liens intergénérationnels. La démarche de fleurissement et de végétalisation pourrait sembler anecdotique au regard d'enjeux bien plus importants. Pourtant, elle est essentielle.

On ne fleurit pas juste pour la beauté du geste ! Non, fleurir est un gage de qualité de vie ! Fleurir une commune en aménageant des espaces dédiés, en valorisant des zones publiques, c'est aussi contribuer à la sublimer dans sa signification la plus globale.

La démarche est tout aussi esthétique qu'écologique.

C'est un renouveau permanent, un projet à part entière, un calendrier à définir. Une marque d'estime dans le soin apporté à la commune.

Alors, " si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage au moins, semons des fleurs " !

a dit Montaigne

Et Vue mérite d'être bien plus qu'un simple passage, mais bien une commune qui rayonne, qui attire, parée de couleurs naturelles ! Alors, à quand des jardinières fleuries et des arbres pour tous les petits Veuzéens à naître ?

A quand une commission extra municipale engagée autour de notre environnement ?



## 2021 un hiver long, humide et froid.

Vous l'aurez remarqué, cet hiver, nous aurons tout eu !

L'eau est venue en abondance "blanchir" les marais. Les gelées matinales ont été très nombreuses et nous avons même eu de la neige !

Si la météo de ce début d'année semble conforme aux "normales saisonnières", gardons à l'esprit que la météo n'est pas la même chose que le climat. Les gelées tardives d'avril qui ont fait tant de ravages dans les cultures sont la conséquence de la chaleur inhabituelle de ce mois de mars qui a réveillé la nature trop tôt !

Le changement climatique est un fait maintenant établi : ce printemps, nous en avons eu un aperçu !

Raison de plus pour revisiter l'aménagement urbain et les équipements



## Tous à vélo jusqu'au bourg ?

Pornic Agglo Pays de Retz a lancé un grand plan pour développer les "modes

actifs" sur notre territoire. Les modes actifs sont les déplacements pour lesquels on utilise sa force physique (marche, vélo, trottinette, etc..).

La commune de Vue y participera-t-elle ?

C'est un vrai défi pour notre commune et pour la planète. La mairie de Vue devait signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'élaboration ou la révision de schémas des modes de déplacements actifs. Ce point à l'ordre du jour du conseil du 21 octobre 2020 n'a pas été voté et n'a jamais été remis à l'ordre du jour ! Pourtant, les habitants de nos villages pourraient ainsi bénéficier de nouvelles solutions pour accéder en toute sécurité à l'agglomération.

A Vue, on n'est pas près de se déplacer à pied ou à vélo et c'est bien dommage !



## La cigogne s'interroge : à quoi sert l'opposition dans un conseil municipal ?

Pas à rien en tout cas ! Contrairement à ce que certains peuvent penser !

N'oubliez pas qu'elle représente le choix d'une partie des électeurs, soit 43 % à Vue : elle n'est donc pas négligeable. De manière générale, l'opposition est là pour analyser les propositions du conseil municipal, en faire ressortir les contradictions, faire une critique constructive et soumettre au débat des alternatives. Elle représente un pouvoir et un contre-pouvoir dont beaucoup de majorités aimeraient se passer ! Le fameux caillou dans la chaussure qui est parfois un vrai menhir !

Concrètement, ça veut dire quoi me direz-vous ?

L'opposition n'est surtout pas dans la critique systématique, mais plutôt dans une démarche constructive dans le respect de la démocratie. A Vue, les élus d'opposition veulent informer les

citoyens sur ce qui se passe dans leur commune, les alerter sur les conséquences des choix de la majorité et offrir un moyen d'expression aux habitants. Vous devez savoir que la tâche est énorme, car cela représente beaucoup de travail, de temps et d'investissement personnel pour étudier les différents dossiers. Cette tâche est rendue d'autant plus difficile du fait de l'absence de l'opposition aux bureaux municipaux qui décident de la politique générale de la commune, mais surtout par une rétention délibérée des documents administratifs et financiers de travail.

Pas étonnant donc qu'un recours par voie judiciaire soit parfois nécessaire pour contester une décision qui s'avérerait préjudiciable à terme pour la commune...



## Un conseil municipal " des jeunes "

La mairie relance le projet de créer un conseil municipal des jeunes.

La participation des enfants est importante dans la vie d'une commune et il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'être humain ! Ainsi, tous les élèves de Vue scolarisés en CM1 ou CM2 pourront y participer s'ils ont l'autorisation de leurs parents.

Dernièrement, le conseil municipal (celui des adultes) a dû se prononcer sur le projet. Les élus de l'opposition, ont appris à la lecture du règlement intérieur, que les séances du conseil des enfants ne seront pas publiques. De même, les parents des jeunes élus ainsi que leurs enseignants ne seront pas autorisés à y assister. Il est bien dommage que cette initiative ne soit pas plus largement ouverte car il aurait été

intéressant que chacun puisse écouter la parole des enfants, pour une fois qu'on la leur donne !

En général, ce genre d'expérience de démocratie participative à pour but de sensibiliser chaque citoyen enfant et/ou parent à la vie publique et rappelle que la politique communale est l'affaire de tous.

Espérons que cette initiative ne soit pas un rendez-vous manqué avec la citoyenneté...



## Gestion du cimetière : un témoignage ubuesque !

“Nul n'est pressé de rejoindre sa place au cimetière, cependant, il est utile de prévoir ! Si on choisit d'être enterré plutôt que réduit en cendres, vous prenez vos précautions en achetant, comme moi, une concession au cimetière pour dernière demeure.

Un conseil : si vous choisissez le cimetière de Vue, vous risquez de rencontrer quelques problèmes qui vous mèneront dans un dédale administratif très encombré. Un vrai parcours du combattant !

Pour ma part, j'avais émis le désir d'acquiescer un droit de concession trentenaire le 15 décembre dernier . Après avoir réglé les frais par chèque, on nous a attribué, pour mon épouse et moi-même, l'emplacement 52 au cimetière de Vue pour lequel nous avons signé en mairie les papiers nécessaires.

Dormez tranquilles chers administrés les papiers sont en règle.

Sauf que, sauf que : par erreur de qui, ou de quoi, le mercredi 20 janvier, je reçois la visite d'une élue m'indiquant que la place 52 me concernant, venait d'être occupée la veille, par un camarade décédé et enterré le 19 janvier.

Devant ma surprise, la personne m'indiquait que la famille du défunt était prévenue des faits. Pour ma part, je me devais de contacter son épouse pour la

rassurer sur mon accord afin qu'elle ne s'inquiète pas de ce contretemps.

Quelques jours plus tard, une «convocation!!!» en mairie m'ordonnait de rencontrer Madame la Maire à 9 heures le lundi suivant. J'ai obtempéré et reçu de sa part des excuses, ainsi qu'un nouveau dossier m'attribuant l'emplacement 53. Après les signatures, je pensais enfin l'affaire terminée ...

Et bien non ! Mon chèque de 127 € n'étant toujours pas encaissé à la banque, je m'en inquiétais auprès d'élus pour m'assurer qu'il n'était pas perdu. Mais, paraît-il que les encaissements ne sont pas faits tout de suite. Mais voilà que, le 30 avril, je reçois une lettre de relance de la Direction Générale des Finances Publiques m'indiquant de régulariser 127 € avant 30 jours sous peine de mise en demeure, alors que je n'ai jamais reçu de 1er appel ...

Là, c'est un comble ! Où est mon chèque ? Perdu dans les dossiers du mystérieux service des affaires funéraires de la Mairie de Vue ?

En contactant les services des impôts par téléphone et après recherches de l'origine de ce courrier, j'ai appris qu'il relevait d'une demande de la Mairie de Vue elle-même, qui avait même joint la photocopie de MON chèque, ce qui devrait signifier qu'ils l'avaient donc bien en mains ! Comprenez si vous pouvez, moi j'abandonne devant un tel méli-mélo qui en dit long sur la gestion comptable de notre commune...

A VOUS DE JUGER... et d'APPRÉCIER “



## Archives envolées : mais ils sont où nos morts ?

Pour faire suite au témoignage édifiant concernant la gestion du cimetière, vous

serez sans doute intéressés d'apprendre que d'autres familles, après qu'ils aient demandé des informations concernant l'emplacement des tombes de leurs ancêtres enterrés dans le cimetière de Vue et, après avoir questionné à plusieurs reprises sur le sujet la secrétaire générale et la gestionnaire du cimetière, se sont entendus répondre que c'était impossible : "Les archives portant la description nominative des défunts occupant les tombes ont disparu !!!". Oups !

Depuis quand ? Comment ? Pourquoi ? ...Aucune réponse des services municipaux sur la question, un vrai silence de mort...

Certains élus ont demandé à plusieurs reprises qu'une reconstitution de celles-ci soit mise en place par tous les moyens possibles, y compris en sollicitant la population et par voie d'affichage. Ce travail de reconstitution a été commencé en 2019.

Où en est-il aujourd'hui? Nul ne le sait à la mairie !

En attendant, certains doivent se retourner dans leur tombe et d'autres, bien vivants, attendent toujours de savoir où se trouvent leurs aïeux...



## Ce protocole aurait-il dû être signé en l'état avec le Département ?

Jeudi 25 mars, la municipalité a signé avec le Département de la Loire-Atlantique un protocole financier pour des grands travaux de sécurisation du tronçon à grande circulation de la RD 723 qui traverse tout le bourg de Vue .

Il valait mieux être masqué pour signer un tel protocole, tant il est lourd de conséquences !

Pour les élus du Département, Messieurs Grosvalet, Charrier et Madame Fouquet, c'était avouer qu'ils ne tiendraient pas

leurs promesses de faire une déviation du bourg mais simplement un aménagement de la route de Nantes et de Paimboeuf.

Pour Vue, c'est prendre le pari que la somme donnée par le Département suffira à faire tous ces travaux !

Pour rappel, ce protocole prévoit que le Département financera 80% du projet dans une limite de 5 millions d'euros, tout l'éventuel surcoût sera à la charge de la commune de Vue.

Comment la commune va-t-elle pouvoir suivre financièrement lorsque l'enveloppe initiale sera épuisée, mais que, pour autant, les travaux ne seront pas terminés ?

On le sait : il y aura forcément des dépassements sur un chantier de cette envergure.

Cette proposition d'accord financier n'est pas un cadeau du Département à notre commune mais plutôt un arrangement à l'amiable pour compenser l'absence de déviation.

La commune était pourtant en position de force et aurait dû mieux négocier les points-clés de ce protocole. Ce qui est fait est fait ! A cette heure, le protocole a été signé et déjà la première commande du projet est en cours de validation avec un dépassement de 18 % de l'estimation ! Ça commence bien !



## Deux poids, deux mesures...

Des habitants de la commune se sont adressés à la maire de Vue ou à un de ses adjoints, pour des problèmes qui avaient pour point commun des troubles à la tranquillité publique. Or, ces habitants constatent que, malgré leurs signalements, aucune action concrète n'a été engagée.

Qu'advient-il des informations qui sont ainsi remontées en mairie ?

Font-elles l'objet de procédures particulières ? Si oui, lesquelles ? Et pourquoi, ensuite, les administrés ayant

contacté la mairie ne sont-ils pas informés des suites données à leur requête ?

Nombre de ces personnes ont l'impression que leurs doléances ne sont pas prises en compte. Y aurait-il des citoyens qui méritent moins de considération que d'autres ?

" Selon que vous serez puissant ou misérable", écrivait Jean de La Fontaine en son temps. Il semble bien qu'à Vue, la fable soit toujours d'actualité....



## L'entretien des fossés et des ruisseaux communaux : un enjeu important à ne pas sous-estimer

Plusieurs propriétaires ont alerté la mairie du non-curage des ruisseaux communaux ou de l'inadéquation du busage des fossés quant à l'évolution des flux, en particulier depuis les mouvements de terre occasionnés par la demi-déviations sur la partie Ouest de Vue. Des remarques similaires nous ont été faites concernant les fossés en général ainsi que l'accessibilité des bornes incendie.

Notre commune ne dispose pas d'un calendrier d'entretien afin que ces travaux soient fait régulièrement.

D'autres aménagements ont été clairement identifiés sur trois points du ruisseau de la Blanchardais et commandés auprès des services techniques, mais ces travaux ne sont toujours pas effectués, alors qu'ils étaient inscrits au budget de l'année 2020.

Personne ne peut ignorer que le défaut d'entretien a des conséquences sur la

salubrité de l'eau des puits et sur la sécurité des personnes, en cas de fortes précipitations, tel que celle du 4 juillet 2019 avec des inondations de maisons à la Morissais et à la Noue. Nous savons tous que des épisodes climatiques d'un nouveau genre nous attendent. Il ne faut pas rester les bras croisés ! La politique, c'est anticiper, planifier et... agir !



## Pas de vaccination à Vue!

A l'heure où le gouvernement autorise tous les adultes à se faire vacciner et que tous les services de santé se mobilisent, le cabinet Soins Santé à Vue n'offre toujours aucune possibilité de vaccination et renvoie les habitants vers d'autres lieux hors commune.

Il est regrettable qu'un cabinet médical subventionné par ses habitants n'offre pas ce service de proximité.

A Rouans, le cabinet médical, pourtant privé, et qui ne reçoit aucune subvention, vaccine qui veut depuis déjà de nombreuses semaines, tout comme la pharmacie. A Frossay, c'est le pharmacien qui a pris les choses en main !

Quand on pense que la commune de Vue va engager 250 000 € pour agrandir la Maison Médicale au seul bénéfice de l'association Soins Santé et, qu' en plus, cette dernière ne paie aucun loyer depuis son installation pour occuper les locaux communaux, la mairie ne pourrait-elle pas avoir certaines exigences en retour, comme celui de vacciner sa population ? Ne serait-ce pas un juste rendu envers les citoyens de la commune qui la financent par leurs impôts ?



Que fait donc la nouvelle équipe municipale qui a tous les pouvoirs en la matière ?

Ceci ne devrait-il pas être une priorité ? Des recours sont à prévoir si le PLU reste en l'état...

## Infractions au Plan Local d'Urbanisme

Depuis fin novembre 2020, des usagers ont constaté de nombreuses infractions au règlement d'urbanisme en vigueur dans la commune. Malgré une dizaine de relances, ces alertes restent sans réponse. Pourtant, une entrevue en mairie a eu lieu début janvier avec les responsables dédiés : l'adjoint à l'urbanisme et la Maire, qui est, par son autorité, la seule à délivrer des Permis de Construire (P.C.) et des Déclarations Préalables de travaux (D.P.). Ces questionnements ne sont pas traités et restent sans suite au risque de faire encourir aux habitants des démolitions en cas de non conformité avec le PLU en vigueur.

A Vue, serait-on revenu au temps des "petits arrangements entre amis" et aux passe-droits, ou bien est-ce juste de l'incompétence ou de l'amateurisme ? En voici quelques exemples : une maison individuelle construite sans respecter les alignements par rapport aux limites séparatives (0 ou 3 mètres), des clôtures de terrain trop hautes et intégrant des matériaux interdits (palplanches béton maximum 0,50m autorisée), des surfaces créées supérieures à 20 m<sup>2</sup> qui auraient donc dû être des P.C et non des D.P, hormis certaines dérogations.

De même, il a été autorisé la création d'un nouvel accès pour une maison particulière passant sur une propriété privée sans convention ou servitude validée. Tout comme il a été permis, pour convenance personnelle, un accès sur une zone publique non adaptée, alors que cette propriété disposait déjà d'une entrée. Tout ceci, sans passage en commission d'urbanisme et hors actes officiels, pourtant obligatoires dans ce cas.

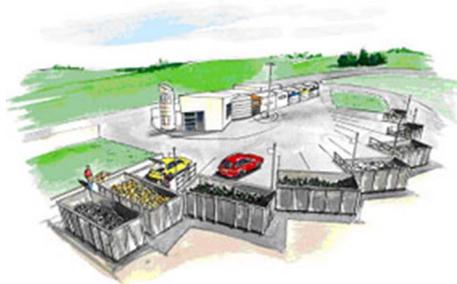
Certes, le PLU est obsolète. Le projet de modification du PLU en 2019 a dû être annulé pour cause d'impréparation et d'insuffisance réglementaires.



## Sècheresse annoncée !

L'été qui s'annonce sera-t-il sec ? C'est probablement l'avis des préfectures de Loire-Atlantique et de Vendée qui ont pris chacune un arrêté pour mettre en place les premières restrictions d'eau. Concernant notre secteur, il est désormais interdit de labourer, de semer, et de prélever de l'eau dans les fossés sur la zone du marais, classée Natura 2000. Tous les usages agricoles, publics et privés prélevant dans les eaux superficielles sont interdits de 8h à 20h. Soyons vigilants, l'eau viendra à manquer de plus en plus souvent. Nous devons anticiper. Cette question de l'eau devra être au centre des grands projets à venir.

A Vue, nous avons des atouts et un contexte favorable pour préparer l'avenir de ce dossier sensible.



## Bientôt la fin de la déchetterie de Launay à Rouans ?

Une nouvelle déchetterie ouvrira bientôt au sein de la zone d'activité du Pont Béranger 2. Elle s'étendra sur une superficie de 19 000 m<sup>2</sup> et sera composée d'une plateforme haute avec 12 quais de déchargement pour le dépôt du bois, carton, ferraille, tout-venant, mobilier, etc.

Il y aura, bien sûr, une aire de dépôt au sol pour les gravats et les déchets verts, des locaux d'exploitation de 106 m<sup>2</sup> comprenant des bureaux, des locaux de stockage DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et DDS (Déchets Dangereux Spécifiques) et un espace pour le réemploi.

On peut craindre qu'à l'ouverture de cette nouvelle "super déchetterie", le site de Launay soit peu à peu désaffecté, faute d'entretien et d'investissements lourds. Ce nouveau pôle environnemental, grand projet de Pornic Agglo qui en assure la gestion, a été imaginé par l'ancienne communauté de communes Coeur Pays de Retz et prévoyait aussi un budget pour la réhabilitation de Launay, depuis la fusion il n'en n'ait plus question, où est donc passée cette enveloppe ?

A l'époque, l'annonce a mobilisé des centaines de foyers qui étaient contre cette fermeture, aujourd'hui si plus personne ne s'en préoccupe les habitants de Cheix, Rouans et Vue y perdront en proximité et seront privés de ce lieu de convivialité où on rencontre facilement son voisin ! Un vrai projet de rénovation-valorisation est pourtant tout à fait possible. Encore faut-il une volonté politique pour que cela demeure...



## Sécurité routière : pensons aussi à nos villages !

Pour 2021, seulement 3047 € de subvention ont été demandés au titre des amendes de police pour installer des panneaux de signalétique supplémentaires devant les deux écoles. Certes, c'est un ajout important pour sécuriser nos enfants. Cependant, il faut faire plus et encore mieux et ce, pas uniquement dans l'agglomération. Chaque année, il est en effet possible d'utiliser deux leviers de financement importants pour éradiquer peu à peu les points noirs en matière de sécurité routière sur l'ensemble de notre commune. En 2019/2020, la Place Sainte-Anne est redevenue plus fluide en retrouvant sa sortie d'origine. Il reste maintenant bien d'autres endroits dangereux dont il faut s'occuper: l'arrêt du car scolaire à la Fosse des Prés, situé en plein virage et sans aucun éclairage public, l'entrée Est du bourg avec les lieux dits de Tartifume et de la Genonville qui ne peuvent accéder à pied dans la commune, la route du lotissement du Moulin du Bourg également qui nécessite des aménagements pour réduire la vitesse, tout comme le village du Prépaud, et tant d'autres...

Pour avancer sur ces dossiers, il faut une politique ambitieuse, nourrie d'un travail en amont. Alors, pourquoi demander si peu quand bien même que nous avons besoin de tant ?



**Déplacement de l'école publique: un projet de la majorité municipale mal engagé.**

Construire un pôle enfance en rapprochant les écoles, la cantine et le périscolaire est une belle idée qui pourrait être gâchée par la majorité municipale. Sans concertation et sans étude d'urbanisme préalable, l'équipe en place prévoit de transférer l'école publique dans une zone classée UB. Au Plan Local d'Urbanisme, la zone UB est réservée à l'habitat individuel. C'est une hérésie de vouloir y construire une école sachant le peu de disponibilité de ce type de terrains en plein centre-bourg. Aucun élu ne devrait ignorer qu'à 200 mètres, l'immense espace de la Fontaine aux bains dispose, entre autres, d'une zone AULZ avec de nombreux emplacements pour ce type de projets ! Il est vrai que, dès l'origine, cette ZAC a été mal pensée. Ce projet n'a pas inclus les dessertes nécessaires au préalable à partir du rond-point de la Loge, ce qui aurait aussi eu pour conséquence d'amoindrir le trafic des véhicules liés aux chantiers dans le bourg. Alors que la commune est propriétaire de terrains dans cette zone AULZ, elle envisage, pour plus de 500 000€ HT, hors frais d'actes, soit 650 000€ TTC, l'achat de 2 propriétés déjà bâties en zone UB qu'il faudra démolir. Tout ceci pour l'achat d'une surface de terrain inférieure à 5 000 m<sup>2</sup> ! Si on ajoute les frais de démolition et le coût de la construction, voilà un projet qui va coûter très cher et qui ne permettra pas la réalisation d'autres équipements de proximité (terrain de sport, salle de sport, etc...) dans un proche avenir.

Qu'est-ce qui justifie de dépenser autant et surtout, pourquoi une telle urgence ? D'autres possibilités existent pour aboutir à des projets plus cohérents, moins chers et plus ambitieux. Encore faut-il regarder toutes les possibilités qui s'offrent à Vue ! Par exemple à la Pinellerie, en face de la zone artisanale, le grand espace disponible permettrait de regrouper les 2 futures écoles, la cantine scolaire et la salle municipale à proximité du terrain de football.

Dans le bourg, on subit déjà de gros problèmes avec les cars scolaires qui ne peuvent pas stationner sans bloquer la circulation. Qu'est-il prévu pour les futurs arrêts des cars et leurs retournements ? Où seront les parkings pour déposer les écoliers et qu'a-t-il été anticipé pour leurs déplacements entre les différents lieux d'activités liées à leur

scolarité ?

Nous savons désormais que Vue ne sera jamais déviée avec la signature récente du protocole d'aménagement du bourg validé par la Maire et le futur candidat départemental, Monsieur Charrier, qui l'avait pourtant inclus dans son projet pour notre territoire! N'oublions pas que ce dernier a renié ses engagements et promesses sous la mandature de Monsieur Grosvalet en tant que Vice-Président à la mobilité chargé des routes. En plus de ce danger permanent, veut-on en ajouter un nouveau en exposant plus de 150 nouveaux élèves à un risque avéré d'un stockage d'hydrocarbures à proximité ?

Faute de concertation et de création d'une commission extra municipale dédiée et ouverte aux habitants, c'est un potentiel désastre en perspective si ce projet venait à voir le jour !



## Budget municipal 2021 : + 400% de frais de justice!

L'exécutif municipal de Vue n'y va pas avec le dos de la cuillère lorsqu'il s'agit de budgéter son service juridique pour ses prochaines actions en justice ! Gouverner, c'est prévoir, certes, mais cette fois-ci, c'est une prévision en fourchette haute avec une hausse substantielle de 400 % entre le budget 2020 et celui qui vient d'être voté. Deux hypothèses : soit les élus majoritaires souhaitent se donner les moyens d'attaquer à la moindre opposition, soit

ils auraient des besoins légitimes de se défendre en justice ? A vous d'en juger. C'est quand même votre argent ! Ce budget représente plus du double de l'ensemble des subventions versées aux associations...



## On ne discute pas avec Madame la Maire de Vue!

Pour la troisième fois depuis moins d'un an, Madame la maire de Vue porte plainte contre un de ses administrés ! Tout a commencé le 2 novembre dernier quand la premier édile a demandé l'approbation par le conseil municipal de poursuivre en justice, l'ancien maire, Monsieur Pascal Rabevolo pour "trouble du bon fonctionnement du conseil municipal". Rebelote le 27 janvier, Madame la maire demande à nouveau au conseil de traîner devant les tribunaux, le dit Pascal Rabevolo pour "harcèlements sur agents municipaux" ! Puis, c'est au tour de Monsieur René Colin d'être convoqué en Gendarmerie suite à dépôt de plainte pour "outrage à une personne chargée de service publique via internet ou réseaux sociaux". Problème du jour.

Question n°1 : au rythme actuel, Madame la Maire dépose une plainte tous les 2 mois contre un habitant de Vue. Si ça continue, combien de fois déposera-t-elle plainte contre un de ses administrés avant la fin de son mandat qui, on le rappelle, est de 6 années ?

Question n°2 : sachant que pour chaque plainte un avocat est engagé par la commune, de combien nos impôts augmenteront-ils l'année prochaine ?

Un petit conseil: "gare à vous", c'est peut-être vous le prochain !

A moins que ce soit moi, la Cigogne, la prochaine... Allez savoir !



## Comment se faire dépouiller en croyant faire une bonne affaire!

Le SYDELA, (équivalent à ERDF) qui gère les réseaux électriques de la commune et du pays de Retz, a proposé dernièrement à la commune une convention écrite pour prendre en charge la gestion des réseaux enterrés de téléphone et d'internet existants et à venir. La municipalité de Vue, très intéressée par la proposition lui a finalement accordé le transfert de compétence « réseaux et services publics locaux de communications électroniques ». Ce dernier, après vote au conseil, assume désormais l'ensemble des charges liées à l'exploitation, mais perçoit, en contrepartie, la redevance d'occupation des infrastructures de communications électroniques. Au rythme du développement actuel de Vue, la commune compte et va compter de plus en plus de fourreaux enterrés de ce type, par exemple à la ZAC de la Fontaine aux bains qui est loin d'être terminée et bien sûr, tout le réaménagement du bourg. Non seulement Vue disposera bientôt d'un réseau souterrain de télécommunication étendu mais, en plus, il sera tout neuf ! Bientôt, grâce aux investissements de la commune, mais surtout du Département, nous recevrons tous internet à domicile par la fibre optique.

Forcément quand tout sera prêt, l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet viendront nous proposer de nouveaux abonnements à « la fibre » et ce jour-là, chaque fournisseur d'accès devra payer une redevance pour se servir du réseau de la commune. Or, comme ce transfert de compétence est signé, la redevance partira dans le tiroir- caisse du SYDELA qui, au final, n'aura rien investi et n'aura aucun frais d'entretien puisque les réseaux seront de fait : tout

neufs !

A terme, notre commune perdrait 10 000 euros par an, une somme qui aurait pu être redistribuée aux associations par exemple. Cela ne s'appellerait-t-il pas jeter notre argent par la fenêtre ?



## Encore une fausse bonne idée !

Le SYDELA propose à la commune de Vue de lui construire gratuitement un préau en structure métallique dans la cour du centre technique municipal à la Croix Marteau.

En échange de cette construction, le SYDELA disposera, pour 30 années, du toit de ce préau afin d'y installer des panneaux solaires photovoltaïques qui produiront de l'électricité pour le compte du SYDELA. Ce n'est pas la première proposition commerciale que la mairie reçoit de ce prestataire.

On devine que le SYDELA, comme beaucoup de services publics, cherche désormais la rentabilité, voire le profit.

Pour cela, il exploite son portefeuille de clientèle que sont les communes avec qui il travaille déjà.

Aujourd'hui, un préau est peut-être utile (mais pas indispensable) pour le stockage du matériel du service technique de la commune, mais qu'en sera-t-il demain et dans 30 ans ? Avec ce qui s'est passé en 2020, personne ne peut prévoir les besoins à venir de notre commune: la seule certitude est qu'il y a de moins en moins de terrains disponibles. Si dans un futur proche nous avons besoin d'agrandir le hangar existant ou faire des bureaux supplémentaires pour y installer de nouveaux services municipaux (centre social, police municipale etc..), nous n'aurons alors plus la place nécessaire et resterons bloqués par ce préau jusqu'à la fin de la concession: 30 ans.

Si la mairie de Vue souhaite promouvoir les énergies renouvelables, pourquoi ne le fait-elle pas elle-même ? Si c'est

rentable pour le SYDELA, ce le serait aussi pour notre commune !

En investissant à Vue, le SYDELA sait bien que la production du site couvrira largement les dépenses engagées dans ce préau. Il sait aussi que la parcelle du centre technique municipal présente une situation parfaite pour ce genre d'installation. En effet, le terrain est traversé par une ligne électrique et dispose d'un poste transformateur, idéal pour l'injection dans le réseau de l'électricité produite. Cette proposition a bien été présentée en commission d'urbanisme mais elle n'a fait l'objet d'aucun débat.

Ce contrat n'est ni plus ni moins qu'une sollicitation commerciale qui ne répond à aucun besoin de la commune. Nous y perdrons plus que nous ne gagnerons !

qu'un véritable projet d'aménagement devait voir le jour, à quelques dizaines de mètres, en toute légalité et financé à 80 % par le Département, permettant de desservir plusieurs riverains. La question est loin d'être anodine...



### Dernière minute...

Après les "Gendarmes de Saint-Tropez", Madame la Maire ajoute un nouvel épisode à la saga : les "Gendarmes au Conseil Municipal". Le 26 mai dernier Madame la Maire a fait intervenir les gendarmes pour expulser un élu d'opposition qui ose s'adresser à elle par son nom de famille et non par celui lié à sa fonction. Finalement tout le monde a été prié de sortir le public et la presse. A quand le prochain épisode !

### 28 000 euros pour l'achat d'un véhicule communal

Il y a un an, la commune avait programmé l'achat d'un nouveau véhicule. Grâce au travail de la commission, un cahier des charges adapté au besoin réel avait été élaboré. Résultat, la somme de 10 000 € avait été fixée pour cet investissement, il ne restait plus qu'à lancer l'appel d'offres. Une subvention à hauteur de 50% a été proposée par Pornic Agglo, laquelle était plafonnée à 14000 €.

Le bureau municipal a finalement choisi d'augmenter le budget initial pour aboutir à un montage financier de 28000 €. La somme n'est-elle pas disproportionnée au regard de la nécessité des agents ? La commune n'a-t-elle pas d'autres besoins en équipements ? Avec un tel budget et le fait que ce véhicule ne servira que pour de courtes distances, n'aurait-on pas pu investir dans un véhicule électrique plutôt qu'un diesel ? La commune aurait ainsi limité ses émissions de CO2 comme elle s'y était engagée !



### Un petit chemin qui ne sent pas bon la noisette !

Voici la dernière réalisation de la commune de Vue sur une parcelle privée, enclavée derrière l'école publique, dont la justification reste à prouver. Les habitants de Vue ne trouveront pas une grande utilité dans cet investissement de presque 14 000 € et ils déploreront, à juste titre, qu'on défonce ainsi un bout du patrimoine naturel de la commune. Pas sûr non plus qu'ils apprécient l'initiative quand on sait que ça peut valoir à la commune une amende allant jusqu'à 375 000 € pour "destruction de zones humides sans autorisation". Ces travaux ont été réalisés bien avant l'autorisation du conseil municipal et on comprend mal pourquoi le débat avant le vote sur ce projet n'a pas eu lieu ! Pourquoi une telle précipitation ? Qui avait intérêt à ce que ce nouveau chemin sorte de terre le plus rapidement possible ? Par ailleurs, il faut savoir

### Suivez la Cigogne !

Retrouvez tous les articles de la cigogne sur: [lepointdevuedelacigogne.fr](http://lepointdevuedelacigogne.fr) ou sur Facebook pour partager vos articles ou témoignages écrivez à la cigogne à :[contact@lepointdevuedelacigogne.fr](mailto:contact@lepointdevuedelacigogne.fr)

Responsable de publication: Hugues Philouze 70, route de Paimboeuf 44640 Vue. Ce journal est imprimé par nos soins sur du papier PEFC pour le développement des forêts -Ne pas jeter sur la voie publique